

Déclaration du Syndicat des travailleurs/euses de la compagnie de bus de Téhéran et sa banlieue



Condamnation de la sentence injuste de prison et de l'interdiction d'activité virtuelle prononcées contre Jaleh Rouhzad

Le Syndicat des travailleurs/euses de la compagnie de bus considère comme injuste et condamne fermement la peine de 8 mois d'emprisonnement et de deux ans d'interdiction d'activité sur les réseaux et dans l'espace virtuel prononcée contre Madame Jaleh Rouhzad, enseignante retraitée et militante syndicale.

Ce jugement est rendu en première instance et, selon l'annonce officielle, un délai de vingt jours est prévu pour faire appel de cette décision.

Nous déclarons notre plein soutien à Jaleh Rouhzad ainsi qu'aux autres enseignant.es et syndicaliste, et nous exigeons l'annulation immédiate de ce jugement ainsi que la fin des mesures sécuritaires à l'encontre des militant.es syndicaux et sociaux. Défendre les droits des travailleurs/euses et des enseignant.es n'est pas un crime, mais un devoir humain et social.

Les prisonnier.es politiques doivent être libéré.es

La solution pour les travailleurs/euses et les exploité.es réside dans l'unité et l'organisation.

4 février 2026